



Vice caché sur une voiture

Par **Ioraparadise**, le **16/12/2009** à **18:31**

Bonjour,

J'ai vendu ma voiture il y a à peine une semaine. La nouvelle propriétaire a eut une panne récemment dessus et a été au garagiste. Mauvaise surprise, il s'avère que c'est le tendeur de la chaine de distribution qui a cassé et a entraîné des dommages sur les soupapes et pistons. Le garagiste doit démonté le moteur.

La facture s'élève donc entre 1500 et 2000€.

La propriétaire voudrait que je paye les réparations à la miable ou que je recupère la voiture sinon elle engage une procédure de vice caché.

Pour ma part, je ne pense pas que ce soit un vice caché puisque la panne n'était pas prévisible en effet d'après le garagiste cela arrive très rarement. La chaine de distribution n'est pas sencé cassée si elle casse c'est plus un problème défectueux à la construction.

Je n'ai pas envie de payer pour une voiture qui n'est plus la mienne cependant j'ai peur d'engager la procédure juridique.

Que faire?